

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :
G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst:

La Région a déposé un permis d'urbanisme pour pérenniser la bande bus-taxi-vélo sur le boulevard Maria Groeninckx, depuis le boulevard Sylvain Dupuis jusqu'à la chaussée de Ninove ; dans les deux sens.

Je suis étonné de la décision de la Région de pérenniser cette bande, et je ne suis pas le seul. Étant un usager quotidien de ce tronçon, tant en voiture qu'en bus, j'ai pu voir les conséquences de l'aménagement de cette bande unique : augmentation des bouchons sur la bande réservée aux voitures, nuisances sonores, saturation du carrefour Sylvain Dupuis / Maria Groeninckx. J'ai également reçu beaucoup de témoignages d'incompréhension.

Une bande donc avec plusieurs conséquences négatives, mais qui surtout n'est pas justifiée. En effet, ce tronçon, sur deux bandes, n'est pas saturé et les bus ont toujours pu rouler de façon fluide. Ce n'est pas un point noir pour la STIB. Par ailleurs, la Région a abandonné l'idée d'une bande bus-vélo-cycliste sur le boulevard Sylvain Dupuis.

Vient alors l'argument d'une piste cyclable sur ce tronçon. Il faut d'abord savoir qu'en direction du boulevard Sylvain Dupuis, il existe déjà une piste cyclable sécurisée et qui va être maintenue malgré l'installation de la bande bus-vélo-taxi. De l'autre côté, on peut parfaitement imaginer l'installation d'une piste cyclable sans supprimer totalement une bande pour les voitures.

Je veux rappeler que le « PTB » défend l'idée de créer des sites propres pour augmenter l'attractivité des transports publics, les rendre plus efficaces et concurrentiels à la voiture, tout comme l'idée de rendre plus sûrs nos routes pour les usagers faibles. Mais faisons cela là où c'est vraiment nécessaire, avec une réelle connaissance du terrain. Par exemple, vous devriez vous pencher sur le tronçon de la rue de Birmingham entre Jacques Brel et Delacroix, où le bus 89 est bloqué chaque jour durant parfois 5 minutes.

Je voudrais connaître la position du Collège sur la pérennisation de ce tronçon et ce qu'il compte faire pour se faire entendre auprès de la Région, comme il l'a fait avec le boulevard Sylvain Dupuis, sous pression des habitants. Je vous remercie.

F. CARLIER rebondit sur la question de monsieur BORDONARO qui se demande ce que la Commune fera pour que la Région renonce à son projet, elle espère simplement que la motion sera votée. Emprunter le boulevard Maria Groeninckx-De Mey, aux heures de pointe constitue un véritable cauchemar pour les automobilistes. Cette situation est encore plus grave pour les habitants de Moortebeek qui n'ont d'autre choix que d'emprunter ce tronçon pour rentrer chez eux et donc encore rallonger le temps d'attente pour tous. Une pétition lancée contre ce permis il y a cinq jours a déjà récolté cinq cents signatures. F. CARLIER rappelle qu'une autre pétition, demandant l'ouverture du passage à l'arrière du « Westland », avait récolté neuf cents signatures. Le problème est dramatique pour tous ceux qui empruntent ce boulevard. Selon plusieurs sources, les panneaux annonçant l'enquête publique n'auraient pas été affichés dans le délai requis. Le groupe « MR » aimerait que la Commune se range aux côtés des habitants contre la volonté de la Région.

F. CARLIER donne lecture de la motion suivante :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende motie:

Considérant les embouteillages persistants sur le boulevard Groeninckx-De May.

Considérant l'enquête publique portant sur la pérennisation de l'aménagement test du boulevard Maria Groeninckx-De May.

Le Conseil communal d'Anderlecht décide :

Article 1 : de demander au Gouvernement bruxellois de mettre un terme immédiat à la phase test de rétrécissement du Boulevard Groeninckx-De Mey à une bande pour les voitures et à une bande taxi-bus.

Article 2 : de demander à la Région de renoncer à sa demande de permis visant la création d'une bande bus-vélo-taxi définitive sur le Boulevard Groeninckx-De Mey.

Article 3 : demande au Collège de la commune d'Anderlecht de tout mettre en œuvre afin d'éviter le projet de la Région visant à rendre définitive la bande de circulation dédiée au bus-vélos et taxis sur le Boulevard Groeninckx-De Mey.

Notre Groupe demande le vote nominal.

G. VERSTRAETEN bevestigt dat er veel protest is tegen die bus-taxi-fiets-strook en hij deelt de analyse van G. BORDONARO, dat, aan de ene kant van de Maria Groeninckx-De Meaylaan, er al een perfect gesecuriseerd fietspad is. Als fietser voegt hij toe dat er is niets in de wereld dat hij ergerlijker vindt dan een fiets-bus-taxi-baan waar men gedwongen wordt, als fietser, om dezelfde ruimte te delen met een bus die dan achter de fietser aankomt denderen, en dat men op de fietsje zit terwijl er een bus in de rug zit te duwen. Vanuit het oogpunt van zachte mobiliteit, als daar geen probleem is voor bussen om vlot door te gaan, dan vindt hij dat een domme oplossing. Die laan is breed genoeg om gewoon twee normale rijstroken te hebben, en daarnaast een apart fietspad. Als het college dan toch contacten heeft met het Gewest moet het daarvoor vragen. Dat is logisch, dat de fietsers, als zwakke weggebruikers, apart worden gehouden. Hij steunt de motie en de mensen die petitie hebben ingediend op dit vlak, zelfs als fietser.

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgend antwoord:

Le dossier est un projet de la Région qui a déposé une demande de permis d'urbanisme pour pérenniser la bande « bus-vélo-taxi ».

Le dossier est actuellement à l'enquête publique et la Commune prépare un avis, comme d'habitude.

Le Collège ne se prononce pas sur un projet avant la fin de l'enquête publique, car c'est à ce moment-là qu'il donnera la parole aux citoyens.

Nous avons bien sûr aussi quelques observations générales à ce sujet.

La police a des inquiétudes quant à une augmentation du nombre d'accidents aux carrefours.

La Commune a réagi il y a déjà longtemps à cette question, ce qui a déjà été discuté au Conseil communal.

Nous demandons à la Région de résoudre le plus rapidement possible le problème de sécurité routière au carrefour.

Les différents modes voitures, piétons, cyclistes sont en conflit et cela doit être adapté le plus rapidement possible.

La « STIB » a fait savoir qu'elle était favorable à la bande-bus et qu'elle souhaitait la conserver, car le service des bus est amélioré avec cette bande et bien plus encore quand le carrefour est adapté.

Le service « Rénovation urbaine », qui travaille sur le Contrat de Quartier Peterbos, a également intégré la bande-bus dans la planification de la rénovation de l'espace public.

Comme nous l'avons dit, le Collège ne donne pas d'avis sur un projet pendant qu'il est en cours d'enquête publique. Mais nous sommes très conscients qu'il y a beaucoup de questions ouvertes qui doivent être résolues ; nous y travaillons avec la Région. Ces questions feront également partie de l'avis de la Commune.

Je propose donc de rejeter la motion ce soir et d'évaluer l'ensemble du projet lorsque tous les faits seront sur la table et que l'enquête publique sera terminée.

Monsieur le Bourgmestre-Président résume en disant que le Collège ne souhaite pas entrer dans la logique du « tout ou rien » que porte cette motion. Il faudra clairement changer certaines choses et d'autre que l'on pourra conserver. Cela doit faire l'objet d'une analyse plus fine. Le test n'est pas concluant mais il ne convient pas de dire que l'on rejette tout en bloc.

G. VAN GOIDSENHOVEN pense que le Collège ne se rend pas compte de la détermination de la Ministre de la « Mobilité » d'imposer ses vues, tout en pensant qu'il va pouvoir moyenner avec cette dernière. A un moment, il faut avoir un message clair donné par des gens déterminés. Si on n'envoie pas ce message clair, il craint qu'on aura à le regretter.

Le Bourgmestre-Président propose d'avoir une autre réflexion que de dire non à l'entièreté du projet. Finalement, on est bien conscient que c'est la Région qui aura le dernier mot. Si la Commune vient en disant non on ne veut rien, la Région répondra qu'elle est toujours contre tout. La Commune doit présenter une argumentation, secteur par secteur, des boulevards Groeninckx et de la Grande-Ceinture qui n'ont pas la même configuration que les voiries

attendant. L'échevine a aussi parlé du problème non abordé dans le permis, qui est peut-être plus fondamental, qui est celui du carrefour Groeninckx / Compétition / Dupuis. Si la Commune argumente en indiquant là où cela ne va pas et pour quelles raisons, elle sera plus forte que si elle disait simplement non. Tous partagent le fait que de dire « oui » au projet aujourd'hui ne serait pas une bonne chose. D'autre part, dire « non » de manière systématique n'aidera pas à trouver un compromis porteur pour les riverains. Le Collège propose de ne pas voter la motion mais garantit qu'il exprimera une position forte lors de la commission de concertation.

G. BORDONARO ignore si la motion sera votée mais souhaite dire que le projet actuel n'est pas bon pour cause de mesures de sécurité et de mobilité. Le débat de la mobilité est, depuis plusieurs années, caricatural. Il ne souhaite pas se faire passer pour un « pro-voitures », mais il estime que la bande-bus n'est pas indispensable telle qu'elle existe aujourd'hui. Toutefois, à d'autres endroits aussi on doit réfléchir à des bandes-bus plus importantes et voir comment fluidifier le trafic et améliorer les transports en commun. Quelles sont les garanties de la Commune pour réellement aboutir à un projet cohérent et améliorer ce tronçon ? Il ne voit aucun inconvénient à ce que les cyclistes roulent de façon plus sécurisée, il se dit favorable à ce que le bus circule encore plus vite, mais il faut aussi réfléchir ailleurs là où la « STIB » connaît vraiment un point noir. Il faut introduire des demandes auprès de la Région pour faire des ajustements et ne pas être dans une position attentiste.

Monsieur le Bourgmestre-Président rétorque que, bien au contraire, pour le quartier Birmingham une réflexion très poussée a eu lieu dans le cadre du CRU « Gare de l'Ouest ». Il y a eu une réflexion très avancée par rapport au point noir évoqué par G. BORDONARO. Par rapport au boulevard Groeninckx, le Collège ne veut pas entraîner la même situation partout, il faut donc être plus précis. Ce dernier a déjà exprimé ses craintes sur base d'un rapport de police, craintes partagées par les membres du Conseil. Il propose de ne pas voter la motion mais bien que le Collège relaie les différents arguments échangés, notamment, lors de la commission de concertation.

F. CARLIER dit que seul le seul tronçon situé entre la rue de la Compétition et la Basilique, connaît un problème. Sur le reste du boulevard la circulation est fluide. Le Collège parle d'un compromis mais s'agit-il d'une ou de deux bandes de circulation ?

Le Bourgmestre-Président répond qu'entre les boulevards Dupuis et Mettwie, il n'en va pas de la même situation partout car il y a des endroits où arrivent deux bandes. Il garantit que le Collège portera une voix assez forte au nom de la Commune.